

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

RECTORAT DE GRENOBLE
 DECSUPBTS / BUREAU 216
 CS 81065
 38021 GRENOBLE CEDEX 1
 Mail : dec.sup-bts@ac-grenoble.fr

LOPES Raphael
 5 ALLEE POINSETTIA
 07130 SOYONS

Nom de famille : LOPES
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Raphael
 Date de naissance : 07/06/2005 A : VALENCE (026)
 INE : 163014980BK
 Etablissement : 0261505V LPO DES MÉTIERS ALGOUD - LAFFEMAS
 VALENCE CEDEX 9
 Forme de passage : Globale
 Catégorie : SCOLAIRE



Scannez avec
 l'application CycladesVerif

Spécialité Services informatiques aux organisations option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux

Toutes épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
E1 Culture générale et expression	U1	10.0/20	2.0	20.00	
E2 Expression et communication en langue anglaise-Anglais	U2	15.0/20	2.0	30.00	
E2-A Expression et communication en langue anglaise - partie écrite-Anglais		13.0/20	1.0		
E2-B Expression et communication en langue anglaise - partie orale-Anglais		17.0/20	1.0		
E3 Mathématiques pour l'informatique	U3	12.5/20	3.0	37.50	
E4 Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	U4	9.0/20	3.0	27.00	
E5 Support et mise à disposition de services informatiques (*)	U5	16.0/20	4.0	64.00	
E6 Administration des systèmes et des réseaux (*)	U6	18.0/20	4.0	72.00	
E7 Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) (*)	U7	13.5/20	4.0	54.00	
EF3 Parcours de certification complémentaire	UF3	13.0/20		3.00	
RÉSULTAT : Toutes épreuves	Total :	22.0	307.50		Moyenne : 13.97/20
Épreuves professionnelles	Total :	12.0	190.00		Moyenne : 15.83/20
DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits					

(*) Épreuve professionnelle

(1) ECTS-Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés. Seuls les ECTS acquis à cette session sont affichés sur ce relevé.

A Grenoble, le 29 juin 2026

Pour le recteur et par délégation
 La cheffe de la division des examens

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
 délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
 pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
 besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
 modification ou la suppression de la validité des bénéfices
 ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
 tard lors de l'inscription à l'examen.

Laurence Giry